

ABONNEMENTS
 LOT et Départ. limitr.
 3 mois 6 mois 1 an
 25 fr. 40 fr. 70 fr.
 Autres départements
 3 mois 6 mois 1 an
 26 fr. 50 42 fr. 73 fr.

Journal du Lot

ORGANE DÉPARTEMENTAL - Paraissant les Mardi, Jeudi & Samedi

TELEPHONE 31

Compte postal : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Changement d'adresse : 1 franc

50^c

Administration
 CAHORS - 1, Rue des Capucins, 1 - CAHORS

Les annonces sont reçues au bureau du Journal

Direction & Rédaction

Directeur : A. COUESLANT
 Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET
 Paul GARNAL

Publicité
 ANNONCES JUDICIAIRES
 COMMERCIALES (la ligne ou son espace) 1 fr. 90
 3^e page 3 fr. »
 Re-CLAMES 4^e page 4 fr. »
 2^e page 6 fr. »

50^c

Leçon, bonne à prendre !

Nous ne faisons pas ici de stratégie et nous nous garderions de risquer une opinion sur les développements que prend la guerre et les suites militaires qu'elle peut avoir.

Ce mot de « guerre » s'était jusqu'ici rapporté à des choses que les spécialistes avaient le moyen d'évaluer, à des batailles limitées dans le temps et dans l'espace suivant une évolution que l'esprit pouvait concevoir. On assiste aujourd'hui à un phénomène démesuré, lequel, au lieu d'aller en s'atténuant, augmente toujours de violence, au lieu de se préciser et de se restreindre s'étend chaque jour davantage jusqu'à des proportions qui dépassent plus que les nations puisqu'elles débordent même les continents. On ne sait plus comment désigner cet immense conflit dont on est à peine sûr qu'il s'arrêtera aux limites de la terre et qui, en attendant mieux, met aux prises dans une rencontre géante les deux tiers de la race humaine.

Dans cet indescriptible chaos, les spécialistes eux-mêmes perdus sur leurs cartes n'arrivent plus à se reconnaître. Pour l'étudier, ils sont obligés de le considérer par secteurs, chaque secteur comportant l'étendue de pays plus grands que la France.

Alors ? Comment pourrions-nous l'évaluer ? Comment pourrions-nous apprécier la succession probable des événements dans lesquels ce qui eût été au début du siècle une immense et décisive bataille n'est plus qu'un simple épisode à peine indiqué dans les communiqués ?

Tout ceci, qui est de simple bon sens, pour vous dire, amis lecteurs, qu'il faut détourner notre esprit de ce qui n'est pas notre France dont nul à part nous ne se soucie. Nous devons ne penser qu'à elle sur le sort de qui nous pouvons avoir une influence bonne ou mauvaise suivant que nous saurons nous tenir et nous conduire bien ou mal !

Nous n'en sommes pas, comme devant les portes de l'enfer dantesque, à « laisser ici toute espérance ». Seulement nous ne pouvons avoir d'espérances fondées et justifiées que si nous ne les mettons pas sur les autres ! Ce n'est pas par autrui, quel qu'il soit, que nos espérances ont chance d'être réalisées. Ce sera par nous ou par personne !

Par nous ! C'est-à-dire par notre gouvernement dont nous sommes sûrs qu'il pense et agit pour le seul bien du pays. Le patriotisme est de l'appuyer de notre confiance et de nous en rapporter à lui !

La leçon, bonne à prendre, nous en vient aujourd'hui d'une de nos colonies. Je lis dans l'Action Française le récit d'une grande cérémonie tenue le 2 septembre en Afrique dans la capitale de la Côte d'Ivoire à Abidjan, où le Gouverneur Général, Boisson, était allé recevoir le serment des Légionnaires auxquels se joignirent des milliers de colons et d'indigènes. Un journal de là-bas en fait le récit émouvant que l'Action Française rapporte. Journée d'enthousiasme que marqua un discours acclamé du Gouverneur Général dont nous voulons extraire le passage suivant. Après avoir dénoncé les mensonges et fétis les colonnes des gaullistes, il ramena les esprits et les cœurs au gouvernement du Maréchal et il dit ceci qu'il faut comprendre et méditer :

« Le Maréchal joue une partie délicate mais il veut et il a la certitude de la gagner. En effet, la position de la France, en « raison du développement de la situation extérieure, se fortifie chaque jour. Je l'ai dit bien souvent, nous n'avons pas à nous substituer à la volonté du Maréchal, qui a une si belle idée de « l'intérêt français, nous n'avons qu'à l'étayer... »

Langage de sagesse, de raison, de clairvoyance et de haute vertu civique. Elle est pourtant bien simple la conduite qu'il nous trace ! Ceux qui n'y sont pas encore complètement convertis finiront bien tout de même par constater qu'en ne la suivant pas c'est de la France même qu'ils se séparent.

Emile LAPORTE.

Echos

Et l'on s'en tirera.

L'autre jour, sur le boulevard de Cahors, une de ces ménagères qui déploient chaque jour tant d'ingéniosité pour alimenter à peu près la table de famille me demandait de lui dire ce que je pensai de la situation et si l'hiver prochain serait, comme on le répète « plus dur que le précédent ».

Ce que je pense n'a pas beaucoup d'importance. Ce que je sais tout le monde peut le savoir puisque ce n'est pas autre chose que ce que nous apprennent les notes officielles publiées par les hommes chargés de notre économie nationale. Et je suppose que leur tâche ne doit être ni facile ni agréable. Quand une vache ne donne que dix litres de lait, il n'est pas possible d'en distribuer vingt et force est bien de réduire la part de chacun.

Donc les dirigeants des services de ravitaillement continuent à nous recommander la prudence et la plus grande modération. Ils font bien ; ils ont raison ; ils parlent dans notre intérêt. Il faut les écouter.

Il faut bien épuiser tout ce qu'il y avait de mangeable et même ce qu'on réserve d'habitude aux animaux comme les topinambours et les rutabagas.

L'hiver prochain, tout de même, on pourra profiter de l'effort accompli pendant ces huit mois. Des milliers et des milliers de jardins maraichers ont donné des produits. Il y aura des pommes de terre. Bien qu'on ne soit pas encore exactement fixé, la récolte de blé paraît devoir être convenable... On aura donc du pain !

Bref, il semble qu'il ne faut pas s'alarmer. Il ne faut pas, non plus, se réjouir. Il importe d'être fermes et résolu et surtout, comme le recommandent les dirigeants du service du ravitaillement, de rester sages et disciplinés.

Moyennant quoi l'on s'en tirera !

Chez les Compagnons.
 Nous avons donné une brève et rapide relation de l'inspection, faite à Cahors, des Compagnons appartenant aux sections du Lot par le Maître Compagnon Guillaume de Tournemire à qui le Maréchal Pétain a confié le commandement du Mouvement Compagnon.

Au cours de cette cérémonie les compagnons chefs des sections du Lot, ont solennellement affirmé leur fidélité et leur dévouement à celui qui assure désormais la tâche de les diriger. Nul n'en était plus digne que le chef d'escadron de réserve Guillaume de Tournemire qui fut, il convient de le dire, le capitaine de combat du légendaire Henri de Bournael, un des plus magnifiques héros de notre épopée coloniale.

Il est certain que les Compagnons de France seront dignes de leur chef.

INFORMATIONS

UN ÉMOUVANT APPEL DU MARÉCHAL AUX FRANÇAIS DE LA ZONE OCCUPÉE

Le Maréchal Pétain a prononcé dimanche à 18 h. 30 l'allocution radiodiffusée dont voici le texte :

Français de la zone occupée, je dois vous dire ce soir, avec une grande émotion et en toute sincérité, ce que nous devons penser des attentats réitérés commis depuis quelques semaines contre les membres isolés de l'armée d'occupation. Ces attentats sont criminels et peuvent entraîner de nouveaux malheurs. Ils doivent être imputés à des agents de l'étranger, car il n'est pas conforme à la tradition des Français d'attaquer dans l'ombre des soldats obéissant à leur consigne. Votre gouvernement les réprime formellement. Par tous les moyens dont il dispose il recherche les coupables et vous invite

à lui apporter votre concours le plus entier.

Si nous laissons se développer ces gestes criminels, la répression, en dépit de mes efforts, risque d'atteindre des innocents.

Français de la zone occupée, je n'ignore aucun de vos sentiments, je ressens profondément votre épreuve et votre peine ; mais n'oubliez pas que les malheurs du pays nous imposent à l'égard de la nation tout entière une responsabilité exceptionnellement lourde et méritoire. Votre devoir essentiel est de sauvegarder en toute circonstance les conditions de l'unité française. Cette unité exige d'abord, vous le comprenez tous, le maintien de l'ordre. Je compte sur vous pour assurer l'unité de la patrie dans l'ordre et la dignité.

Les Etats-Unis et la guerre

Le sénateur Connally, membre de la commission des affaires étrangères du Sénat, a prédit que l'acte de neutralité serait abrogé ou révisé d'ici quelques mois.

Cette déclaration d'un membre de la commission des affaires étrangères du Sénat n'a pas causé de grande surprise dans les milieux de la capitale américaine.

On croit, dans les mêmes milieux que si le Sénat était amené à voter l'abrogation ou une modification de la loi il se prononcerait en faveur de cette mesure.

Onze navires de guerre britanniques dans les ports américains

Le département de la Marine annonce que onze navires de guerre britanniques sont actuellement en réparation dans les ports des Etats-Unis où s'y approvisionnent. On cite notamment le cuirassé *Warspite*, les porte-avions *Formidable* et *Illustrious* et quatre croiseurs.

L'aide britannique aux Soviétiques

D'après la radio britannique, M. Morrison, ministre de l'Intérieur, parlant de l'aide à l'U.R.S.S., a mis ses concitoyens en garde contre tout optimisme : « Nous n'avons pas toutes les armes que nous voudrions avoir », a-t-il dit notamment.

Trois communistes condamnés à mort

Le tribunal d'Etat, siégeant au Palais de Justice, a condamné à mort, pour reconstitution de cellules criminelles contre la sûreté du pays, les communistes Adolphe Guyot, Jacques Hoog, Fosco Foscardi (par contumace). En outre, diverses condamnations allant des travaux forcés à perpétuité à un an de prison simple ont été prononcées.

Nouvelle offensive japonaise en Chine

Le porte-parole de l'armée japonaise en Chine a annoncé que des opérations importantes ont débuté jeudi dernier au sud-est d'Henkou. Les troupes japonaises ont avancé de 30 kilomètres en direction du sud.

Les pertes chinoises dépassent 4.000 hommes pour le dernier jour de bataille.

Retour de Djibouti

De retour de Djibouti, le commandant Codos est arrivé à Marseille samedi matin. Le voyage, d'une durée de 17 h. 27, a été effectué à 3.500 mètres d'altitude.

Dans une déclaration, le commandant Codos a signalé la pénible situation dans laquelle se trouvent Djibouti et la côte des Somalis, insistant sur le fait que c'est d'environ 240 tonnes de vivres au minimum que la population a besoin pour subsister et que le mois dernier, elle n'a pu guère recevoir plus de 120 tonnes.

Navire arraisonné par les Anglais

Quelques heures avant le départ de l'aviation commandant Codos un navire attendu avec impatience par la population a été arraisonné par les Britanniques qui l'empêchèrent de continuer sa route.

« Nous ne capitulerons que lorsque nos forces nous trahiront, ont déclaré les habitants de Djibouti. »

EN PEU DE MOTS...

— On frappe actuellement, à la Monnaie, les nouvelles pièces de 20 centimes portant pour la première fois la mention : « Etat français ».

— En exécution de la décision fixant le nouveau régime de la presse quotidienne, le *Journal Officiel* ne paraîtra plus désormais le lundi.

— Onze planteurs échappés de territoires africains occupés par les gaullistes sont arrivés à Cotonou.

— Dans les gorges du Talahout (Maroc), un autocar surchargé de voyageurs, à la suite de la rupture de ses freins, est allé s'écraser dans un ravin profond de 160 mètres. Il y a 10 morts et 56 blessés.

— Une religieuse d'Andalousie, la mère San José de Toro, est décédée depuis 4 jours. Son corps exposé demeure intact et chaud.

— Deux officiers, MM. Chenouvrier et Bautin, récemment libérés de l'Oflag XVII A, ont remis au Maréchal Pétain une somme de 100.000 fr., résultat d'une collecte faite parmi les officiers de l'Oflag XVII A, à l'initiation des œuvres du Secours National.

PRISONNIERS DU LOT LIBÉRÉS

Un certain nombre de prisonniers libérés viennent de rentrer dans le département.

Le Secours national pense être utile à tous en publiant leur nom, leur adresse et le nom du camp où ils étaient internés.

Les familles de prisonniers encore en captivité, verront si le camp d'internement d'un des leur figure sur la liste.

Elles pourront alors écrire au camarade rentré en joignant une enveloppe timbrée portant leur adresse et avoir ainsi des nouvelles.

La presse locale et régionale qui veut bien se charger de cette publication a droit à la gratitude de tous.

Vidaillac Ludovic, greffier, Lalbenque, stalag XII D, Trier.
 Lupe Charles, 25, rue Labarre, Cahors, stalag II D, Grossborn.
 Boissoles Irénée, Mas de Bouyet St-Germain-du-Bel-Air, stalag VI G, Bonn.

Delsahut Ambroise, Ladève par Labastide-Latrat, Sumblo tel X A.
 Nauil Louis, St-Germain-du-Bel-Air, stalag XIII A, Nuremberg.
 Pasquiel Elie, 19, avenue Docteur-Roux, stalag VIII G, Weidenau.
 Figeac Georges, 2, place St-Sauveur, stalag XIII A, Nuremberg.

Barthélémy Georges, place de l'Eglise à Castelnaud-Montriat, stalag XXI B.

Beaurain René, Livernon, oflag IV D.
 Cailleau Pierre, Flosseras par Puy-l'Evêque, oflag XXI B.
 Germain Roger, Vire par Puy-l'Evêque, oflag VI A, Soest.
 Lherm Emile, Bagnac, stalag IV B.

Raoul Blaty, Costeraste par Gourdon, stalag VI B.
 Cantagrel Daniel, Flosseras par Puy-l'Evêque, stalag VI D.
 Delrieu Paulin, Capdenac-le-Haut, Figeac, stalag VI D.
 Parde Henri, Gizeux par Cahors, stalag III C.

Cuvetot Lucien, Bégoux par Cahors, oflag XIII A, Block 2.
 Bassagol Eloi, Figeac, oflag II D et XXI B.

Capitaine Pech, 8, avenue Jean-Jaures, Cahors, oflag XVII A.
 Astorg Gabriel, 2, rue Emile-Zola, Cahors, oflag XIII A.
 Courbes François, Salvias, oflag XIII A.
 Robert Maurice, Caminade par Villesévre, oflag IV, II.

Cahuac Lucien, 49, bd Gambetta, Cahors, oflag III B, Schubin.
 Lennie Pierre, Soturac, stalag XII A.
 Hamet Henri, St-Cirq-Madelon par Gourdon, stalag VII A.

Merle Louis, Miers par Alviagnac, stalag XVII A.
 Vissotski Simon, Rocamadour, oflag VI D et IV C.
 Cadiergues Elie, Rouqueyroux-St-Colombe par Lacapelle-Marival, oflag XIII A, Nuremberg.

CHRONIQUE DU LOT

ENSEIGNEMENT

MOUVEMENT DES INSTITUTEURS

Stagiaires et Intérimaires

M. Lavigne, de Tour-de-Faure à Laborie (Prendéignes).
 M. Perboire, de Fargues à Labastide-du-Vert.

M. Pressouyre, de Rignac (Cuzance), à Vayrac (garçons), adjoint.
 M. Couture à Pomarède.
 M. Lacomontie à Alviagnac.
 M. Bourdieu à Vaillac.

M. Giraudet à Rignac (Cuzance).
 M. Salvan à Reilhaguet.
 M. Broulet à Laval (Reilhaguet).
 M. Martin à Léobard.
 M. Bonnet à Lachapelle-Auzac.
 M. Plagne à Vayrac.

M. André à St-Chels.
 M. Gascon à Soussacrac.
 M. Chambon à Frézac (Soussacrac).

M. Boutes à St-Martin-de-Vers.
 M. Demeaux à Fargues.
 M. Cammas à St-Martin-le-Redon.
 M. Mascré à Mauroux.
 M. Boizard à Couvert (Soturac).
 M. Dayma à Tour-de-Faure.

Mlle Marandon à Rouffilhac.
 Mme Caray à Gramat.
 Mlle Vasseur à Labastide-Murat.
 Mlle Bugeat à Martel.
 Mlle Pouch à Montvalent.
 Mlle Gérard Jacqueline à Thédiac.

Mlle David à Souciac.
 Mlle Graulet aux Quatre-Routes.
 Mlle Lestrade à St-Céré (filles, adjointe).

Mlle Gérard Yvette à Labastide.
 Mlle Castagné Marguerite à Fons.
 Mlle Castagné Marie-Louise à Brengues.

Mlle Messpoulhès à Ste-Alauzie.
 Mlle Richard à Cazillac.
 Mlle Laruelle à Pescadoires.
 Mlle Gayral à Montcuq (cours complémentaire filles, adjointe).

Mme Raimond à Lugagnac.
 Mlle Arjac à St-Michel-de-Cours.
 Mlle Uhm à Cahors (St-Henri).
 Mlle Peyrichou à Catus (filles, adjointe).

Mlle Wishecker à Cours.
 Mme Tenuenès à Souillac.
 Mlle Beulaguet à Alviagnac.
 Mlle Magot à Carluet.
 Mlle Vialle à Rocamadour.
 M. Jarde à Montcléra.

Mlle Fréjaville à Dégagnac.
 Mlle Delheil à Ussel.
 Mme Feuillerae à St-Céré.
 Mlle Bessières à St-Félix.
 Mlle Martignac à Biers.
 M. Lecherbonnier à Saint-Michel-Loubéjou.

Mme Lecherbonnier à St-Michel-Loubéjou.
 Mlle Sudrie à Teyssieu (filles-direction).
 Mlle Céleud à Teyssieu (filles-adjointe).

M. Lestrade à Carayac.
 Mme Lacoste à Pontverny (Calviac).
 Mme Estival à Montet-et-Bouaix.
 Mme Parjades à Comiac.
 Mme Hébrard à Lacamadour.
 Mme Lacroix, née Cazard à St-Bressou.

Mlle Estival à Lentillac (Latouille).
 Mlle Laforgue à Bessonnes.
 M. Labanhié à Sonac.
 Mme Dubord à Labastide-Marnhac.

Mme Cazes à Fargues.
 M. Fréjeville à Mercuès.
 Mme Dirou à Vire.
 Mme Gary à Arcambal.
 Mme Albignac à Fontanes (Lalbenque).

M. Miquel à Promilhanes.
 M. Maury à Jambusse (Saillac).
 Mlle Gabraud à Bagat.
 Mme Dutemps à Montlauzun.
 Mlle Marty à Puy-l'Evêque.
 Mme Theil à Laburgade.
 Mme Cazard à Cleurac.

Mlle Cistac à Fajac-Poujols.
 Mlle Guyot à Montcuq (filles-adjointe).
 Mlle Andrieu à Prayssac (filles-adjointe).
 Mlle Teulrières à Fontanes du Causse.

Mme Vigouroux à Uzech-les-Oules.
 Mlle Lassalle à Mayrinhac-le-Frankal.
 Mlle Lemaire à Sabadel (Lauzès).
 Mlle Bezombes à Castelnaud (garçons-adjoint).

Mme Bezy à Frayssinet-le-Gourdonnais (G.).
 M. Chartrou à St-Martin-Labouval.
 Mme Chartrou à St-Martin-Labouval.

Mlle Champigneulle à Gramat (cours complémentaire filles-adjointe).

Le chocolat pour les prisonniers

La Croix-Rouge française fait savoir que les livraisons de chocolat destiné à être incorporé dans les colis pour les prisonniers de guerre ne pourront pour le mois de septembre être assurées comme il était prévu.

Pour donner au public plus de pommes de terre que l'an dernier

La Préfecture nous communique :

Le secrétaire d'Etat au ravitaillement vient d'adresser les instructions suivantes concernant le ravitaillement en pommes de terre et la circulation de cette denrée :

1° Je considère comme absolument vital de garantir pour cet hiver à toutes les populations urbaines un ravitaillement en pommes de terre nettement supérieur aux quantités distribuées au cours des derniers mois. Il importe que le ravitaillement général s'assure un stock de pommes de terre suffisant pour garantir aux consommateurs les quantités qui leur seront allouées mois par mois jusqu'à la prochaine récolte et en assurer la répartition.

2° Il est nécessaire d'assurer le bénéfice de leur culture à tous ceux qui ont fait un effort personnel de production en cultivant un jardin familial, un jardin ouvrier ou en participant à la culture de jardins entretenus par des coopératives ouvrières ainsi qu'à ceux qui ont souscrit des contrats de culture.

La conciliation de ces deux nécessités : constitution de stocks et leur répartition par le secrétariat d'Etat au ravitaillement maintient des produits de leur culture aux producteurs sera réalisée de la façon suivante :

a) Jusqu'au 15 octobre les producteurs indiqués au § 2 ci-dessus demanderont des autorisations pour le transport de ces denrées récoltées par eux du lieu de culture à leur domicile. Les autorisations nécessaires à ces transports, délivrées par les directeurs départementaux du ravitaillement général, devront être conformes au modèle prévu par l'arrêté interministériel du 25 août 1941. Aucune autre circulation de pommes de terre ne sera autorisée ;

b) A partir de 15 octobre, le stock minimum indispensable de pommes de terre étant réalisé et tenant compte de ce qu'il ne correspondra qu'à une partie seulement de la récolte escomptée, il sera possible de faire jouer les dispositions libérales de l'arrêté du 25 août et d'autoriser le transport des pommes de terre par colis de moins de 50 kilos lorsqu'ils seront exclusivement réservés à la consommation familiale des destinataires.

Il y aura donc lieu de prescrire à tous les services de police, de gendarmerie ou de contrôle mobile du ravitaillement de faire preuve de la plus grande diligence dans l'observation des présentes instructions.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que les producteurs comprennent l'importance et la nécessité de l'effort qui est réalisé pour satisfaire les besoins essentiels de la nation ainsi que pour rétablir, le plus tôt possible, la liberté de la circulation tout en constituant les stocks indispensables pour assurer cet hiver le ravitaillement minimum nécessaire. Le but poursuivi ne pourra être réalisé que si, pendant la période qui s'écoule jusqu'au milieu d'octobre, les producteurs comme les consommateurs s'imposent la discipline nécessaire pour permettre la réalisation certaine et définitive des achats indispensables au ravitaillement général.

Je suis convaincu que

CAHORS

LEGIION FRANÇAISE DES COMBATTANTS

Ann. Combattants de 1939-1940

La création d'une indemnité forfaitaire remplaçant le pécule individuel et la part des indemnités de combat non payées en deniers a fait l'objet du décret du 13 août 1941 paru au Journal officiel du 8 septembre 1941.

La demande d'attribution de cette indemnité devant être établie en double exemplaire, sur une formule dont le modèle sera annexé à l'instruction qui sera prise pour l'application du présent décret, il est porté à la connaissance des bénéficiaires éventuels de l'indemnité forfaitaire que le modèle de demande sera transmis dès réception à toutes les maires du département où ils pourront en prendre connaissance.

Un communiqué dans la presse les avisera de cette transmission.

Réglementation de la vente du tabac

En raison du grand nombre de demandes d'inscriptions tardives formulées, l'Administration des Contributions indirectes croit devoir préciser que les listes d'inscription étant en principe closes depuis le 31 juillet dernier, les retardataires ont, depuis cette date, bénéficié d'un long délai pour régulariser leur situation.

En conséquence, aucune nouvelle demande ne sera accueillie sauf pour raison de force majeure dûment justifiée, exception faite pour les militaires libérés, les prisonniers rapatriés et les jeunes gens ayant atteint leur 18^e année.

Les demandes de mutation devront être accompagnées d'un certificat de radiation délivré par le délégué au bureau duquel le consommateur était précédemment inscrit.

Demands d'autorisation de transports

Le ravitaillement général informe à nouveau le public que les demandes d'autorisation de transports doivent être adressées :

Pour la pomme de terre au Bureau de répartition, Maison de l'Agriculture, Pour les fruits et légumes au Bureau de répartition, Maison de l'Agriculture. Pour les œufs et volailles au répartiteur M. Moussié à Figeac. Pour les viandes, salaisons ou conserves au Bureau de la viande à Cahors.

Toutes ces demandes doivent être accompagnées des attestations du maire de la commune.

Ravitaillement général

Le service de la carte d'alimentation du ravitaillement général informe les propriétaires des moulins à huile de noix de se faire connaître immédiatement pour instructions à donner.

Alpiste pour la volaille

Les personnes ayant déposé à la mairie une demande de graines d'Alpiste et qui n'auraient pas reçu de bon en août sont invitées à passer à la mairie dès que possible.

Bonne chasse

Ces jours derniers, un gros renard a été abattu par un chasseur, M. Baillargeau, au lieu dit Rigal, dépendance du village de Larozière.

Vol de raisins

Les nommés Campos Majal, 21 ans et Garcia Bizo, 23 ans, de nationalité espagnole, résidant à Lalbenque ont été mis en état d'arrestation par la gendarmerie, sous l'inculpation de vol de plusieurs kilos de raisins dans une propriété appartenant à Mme Cournéde.

Ils ont été conduits à Cahors et écroués à la prison.

PALAIS DES FETES

Mardi 23, mercredi 24, jeudi 25, samedi 27, dimanche 28 septembre, en soirée, à 21 heures. Dimanche, matinée à 15 heures.

Arletty, Dalio, Annie Ducaux, Erick von Stroheim dans un film de Bernard Deschamps

TEMPÊTE

En complément : Les lles d'Or (documentaire). — Actualités françaises.

ECOLE D'AGRICULTURE D'HIVER DE CAHORS

Des Services Agricoles :

L'École d'Agriculture d'Hiver de Cahors établie au Lycée Gambetta de Cahors, a pour but de donner aux fils d'agriculteurs, pendant la mauvaise saison, alors que les travaux des champs sont suspendus, une solide instruction professionnelle en vue de les préparer à la carrière agricole.

Elle s'adresse donc surtout aux jeunes gens de la campagne qui ont déjà pris part aux divers travaux des champs et désirent s'instruire en vue de continuer la carrière de leurs parents sans priver ceux-ci de leur aide pendant la saison d'hiver.

L'enseignement est destiné à compléter les connaissances pratiques acquises dans la propriété paternelle en vue de préparer l'élève à son futur rôle de chef d'exploitation.

L'enseignement à l'École d'Agriculture d'Hiver est essentiellement pratique : la moitié du temps est consacrée à des leçons appliquées d'enseignement agricole et d'enseignement général ; l'autre moitié à des travaux manuels (menuiserie, forge, maçonnerie, électricité, boulangerie, moteurs).

L'enseignement complet est donné en deux hivers, à raison de quatre mois par hiver. Les cours commencent en novembre et se terminent en mars.

Les candidats doivent être âgés de 15 ans révolus. Exceptionnellement des dispenses d'âge de 6 mois pourront être accordées. Il n'y a pas d'âge maximum.

L'École reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

Des bourses nombreuses sont attribuées aux fils des cultivateurs peu fortunés.

La rentrée aura lieu vraisemblablement le 17 novembre 1941. S'adresser, dès maintenant, pour tous renseignements, à M. le Directeur des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture, à Cahors.

Inspection académique du Lot

L'examen du brevet élémentaire (deuxième session), aura lieu, pour les aspirants et les aspirantes, à l'école primaire supérieure de garçons de Cahors le 29 septembre. Appel à 7 heures.

L'affaire de Capdenac-le-Haut

Le Parquet de Cahors s'est transporté jeudi à Capdenac-le-Haut pour enquêter sur la mort du nommé Galaret dont le cadavre fut découvert le 1^{er} mars 1940, dans un ravin rocheux qui, par une descente brusque conduisit de la route de Figeac à la rivière du Lot.

Classée à l'époque, cette affaire revient par suite de certains aveux de la fille Bouysson au cours de l'interrogatoire qu'elle a subi, ces jours derniers, au sujet d'une affaire d'infanticide dont elle est inculpée.

Le Parquet a examiné à nouveau les lieux et entendu la fille Bouysson détenue à la prison de Cahors et amenée par la gendarmerie à Capdenac. La mère Bouysson, concubine de Galaret, laissée en liberté provisoire, a été également entendue.

La femme Bouysson, de Capdenac-le-Haut, inculpée de meurtre sur la personne de Galaret et de complicité d'infanticide, a été mise en état d'arrestation et écrouée à la prison de Cahors, ainsi que sa fille, inculpée d'infanticide et de meurtre.

Les contraventions suivantes ont été dressées par le commissaire de police :

Pour vente en dehors du marché à Jules Pescadore, de Sennalac ; pour défaut de saut-conduit, à de Sanza, de nationalité portugaise ; pour défaut de plaque de contrôle, à Martin Masbou et pour défaut d'éclairage à sa bicyclette, à Georges Renault.

Indisposition
Samedi vers 16 heures, M. Fajoles de Gourdon se trouvant à Cahors, s'était rendu au Parc, rue Emile-Zola.

Tout à coup, pris de faiblesse, il s'affaissa. Des témoins s'empresèrent d'aviser M. le docteur Besse qui se rendit aussitôt au Parc et donna à M. Fajoles les soins nécessaires par son état qui, heureusement, est sans gravité.

Nos Compatriotes

Le « Journal Officiel » publie un arrêté nommant pour trois ans, les membres du Comité d'aménagement de la Région parisienne.

Parmi les membres nommés, nous relevons avec plaisir le nom de notre distingué compatriote, M. Henry Puget, Maître des Requêtes au Conseil d'Etat.

Nous adressons à M. Henry Puget nos bien vives félicitations.

Education physique

Notre jeune compatriote M. Jean Cazaubon, élève diplômé de l'École normale d'éducation physique de Paris est nommé professeur d'éducation physique à Cahors.

Nous adressons à M. Cazaubon nos vives félicitations.

Les Sports

STADE CADURCIEN

Athlétisme. — La saison est terminée, nous vous devons de faire le point des haletants performants des athlètes cadurciens.

En début de saison, Conduché enlève le championnat d'Académie et le 1^{er} juin le championnat de France scolaire à Lyon. Aux championnats du Lot à Cahors le Stade remporte 9 titres. Aux championnats des Pyrénées : Conduché gagne le 200 m. et fait 2^e aux 100 m. derrière Barthès, Reutenauer, le 400 m., Myard 4^e aux 800 m., Carpentier 5^e aux 1.500 m.

Conduché participe le dimanche suivant au meeting avec les athlètes d'Antibes, il fait 4^e aux 100 m. et 2^e aux 200 m.

Le 10 août, le Stade à 3 hommes sélectionnés dans l'équipe des Pyrénées à Carcassonne et Carpentier enlève le kilomètre de l'« Auto » en 24'7"10, Meulet enlève « l'athlète complet » à Figeac devant Jaur. Enfin le Stade remporta le 5 challenges auxquels il participa à Figeac, Décazville, Cahors, Souillac, Fumel surclassant toutes les équipes de la région.

Bravo et à l'année prochaine !

Brevet sportif national

Le commissariat général à l'éducation générale et aux sports communique :

En raison de la date limite des sessions de repêchage du brevet sportif national (31 octobre), la justification de cet examen au moyen de certificat ne sera pas exigible avant le 1^{er} novembre pour la validité des licences fédérales.

La vérification de la validité des licences conformément au règlement provisoire du brevet sportif national (certificat joint à la licence) est placée sous la responsabilité des clubs intéressés et de l'arbitre.

EDEN

Mercredi 24, jeudi 25, samedi 27 et dimanche 28 septembre 1941, en soirée, à 21 heures. Dimanche, matinée à 14 heures 45.

Un film divertissant au dialogue savoureux

FEMME DU MONDE

avec Madeleine Carroll et Fred Mac Murray.

En complément : Magazine. — Basketball, documentaire. — Mathurin aviateur, dessin animé.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Montcuq

Nous apprenons avec peine et regret la mise à la retraite de deux excellentes institutrices de notre ville, Mlle Alis, directrice du cours complémentaire de jeunes filles, et Mme Garrigou, maîtresse de la classe enfantine annexée à l'école des garçons ; la loi de l'âge qui les atteint ne pardonne à personne.

Nous ne voulons pas les laisser partir sans leur apporter, au nom de la population, avec nos remerciements pour le bien qu'elles ont fait à nos enfants, l'assurance de nos sentiments de très respectueuse sympathie ainsi que l'expression de nos vœux de bonne et longue retraite.

Mlle Alis, à l'époque où Montcuq était brutalement frappé par la fermeture de son E.P.S. de filles, assumait avec décision la lourde tâche de créer et de diriger un cours complémentaire destiné à remplacer

l'E.P.S. ; elle mit au service de cette tâche, avec ses remarquables qualités d'organisatrice et de professeur, toute l'activité d'un dévouement sans défaillance ; et son effort, bien secondé par des collaboratrices de choix, connut un plein succès.

Mme Garrigou a été, pendant vingt ans, pour les petits enfants de Montcuq, une maman dévouée, infiniment indulgente et bonne, toujours toute préoccupée de leur bien-être physique et moral ; mais elle a été aussi une éducatrice de premier plan ; et je donnerai ici pour témoignage, le diplôme d'honneur qui lui fut décerné, il y a quelques années, par le comité des inspectrices générales des écoles maternelles de France ; le jour où ce diplôme, très parcimonieusement accordé, fut conféré à Mme Garrigou, la petite classe enfantine de Montcuq surclassa les très importantes et très luxueuses écoles maternelles des grandes villes de France.

Mlle Alis et Mme Garrigou trouveront en Mmes Delfort et Parazines, si favorablement connues à Montcuq, et respectivement désignées pour leur succéder, des continentes fidèles et des émules. — Ch. D.

Puy-l'Evêque

Publication de mariage. — Entre M. Grambal Pierre, mécanicien et Mlle Defandre André, porcelainière, tous deux domiciliés à Puy-l'Evêque, Nos meilleurs vœux de bonheur aux futurs époux.

Décès. — Le 16 septembre est décédée à Puy-l'Evêque Mme veuve Dubs, née Hébrard Marie-Honorine, sans profession. La décédée est la sœur de M. le capitaine Hébrard, retraité, domicilié à Puy-l'Evêque. Elle était âgée de 77 ans. Nous adressons à M. le capitaine Hébrard et à sa famille nos bien sincères condoléances.

Avis de la mairie. — La liste des bénéficiaires de bons de chaussures et d'espadrilles est affichée à la mairie.

Tout bon non retiré avant le 25 septembre sera annulé et attribué à une autre personne.

Votre meilleure amie

C'est la délicieuse tisane Vichyflor qui régularise les fonctions du foie, stimule l'intestin et active les reins. Avec Vichyflor, plus de constipation, de migraines, de boutons, de lassitude, etc., mais une peau fraîche et une santé parfaite. Une tasse après le repas du soir, 8 fr. 90. Ttes Phies.

Saint-Caprais

Nécrologie. — C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Louis Delmas, de Mespoules, décédé à l'âge de 27 ans.

Nous adressons à la famille nos bien sincères condoléances.

Vire

Hyménée. — Jeudi matin, 18 septembre, a eu lieu à Vire, dans la plus stricte intimité, le mariage de M. Gauthier, le nouveau et déjà si sympathique propriétaire de La Groze, commune de Vire, industriel à Toulouse, beau-fils du regretté premier président Ramet, avec Mme Jeanne Roche.

Les témoins étaient : M. Marcel Doret, le célèbre aviateur, commandeur de la Légion d'honneur, médaille militaire et croix de guerre, pour le marié ; M. le Docteur Duching, de La Rochelle, chevalier de la Légion d'honneur, pour la mariée.

Avant de procéder aux formalités légales, notre jeune et dévoué maire M. B. Durou, exprima la joie de ses administrés de voir les futurs époux s'établir à Vire où ils ont déjà conquis toutes les sympathies et il leur présenta ses meilleurs vœux. A l'issue de la cérémonie, Mme et M. Gauthier remercièrent à M. le maire, la somme de 500 fr. destinée au Secours national, geste qui fut vivement apprécié.

Nous tenons personnellement à renouveler à Mme et M. Gauthier nos compliments et les vœux bien sincères que nous formons pour leur bonheur.

D'où viennent les maux de tête ?

La plupart des migraines et des névralgies ont une origine arthritique. C'est pourquoi les calmants ordinaires ne procurent aux migraineux qu'un soulagement passager. Avec le Gandol, au contraire, le soulagement obtenu est durable. Le Gandol s'attaque en effet, à la cause même des migraines : l'acide urique dont il favorise l'élimination et freine la surproduction. Gandol, un sachet matin et soir, 14 fr. 60. Ttes Phies et Phie Orlac à Cahors.

Réunion du Conseil municipal.

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alphonse Admiral maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. E. Admiral.

M. Coulon, nommé secrétaire de séance, prit place au bureau de cette qualité.

M. Piquépé, receveur municipal et Goudou, agent-voyer, convoqués par M. le maire, assistaient à cette réunion.

Imp. GOUILLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Une fameuse capture.

Une de ces dernières nuits, vers 23 heures, les agents Carrié et Cépède, désignés par M. le Commissaire de police pour une tournée de nuit, trouvèrent sur le champ de foire le nommé Eché, porteur d'un sac de pommes de terre contenant 10 kg. de ce tubercule qu'il venait d'arracher dans un jardin de M. Francou, route de la Capelette. Charles Eché est un peu âgé, les cheveux commencent à grisonner, il portait des vêtements assez défraîchis et se reposait sur la chambre de sûreté. L'ouï lui fut extrait pour être conduit devant M. le procureur de la République.

Cette arrestation a fait pousser un soupir de soulagement aux propriétaires de jardins, car Eché est non seulement un redoutable maraudeur, mais encore cambrioleur. C'est une vieille connaissance de la justice et ancien interdit de séjour.

Laval-de-Cère

Mise à la retraite. — Mlle Portal, institutrice à Laval-de-Cère, est admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Mlle Portal était institutrice depuis 22 ans à Laval-de-Cère où elle ne compte que des sympathies.

Nous adressons à Mlle Portal nos meilleurs vœux de bonne et longue retraite.

L'intestin réclame de l'aide

Aujourd'hui où l'on mange n'importe quoi, n'importe comment, les cas de constipation sont encore plus fréquents. Que faire ? Prendre tout simplement un repas du soir de notre Vichyflor. Par leur double action sur l'intestin et le foie, les comprimés Vichyflor procurent non seulement une évacuation quotidienne sans coliques, mais ils opèrent une véritable réduction de l'appareil digestif. 7 fr. 15. Ttes Phies.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

E.P.S.

Mme la directrice de l'École primaire supérieure de Gourdon informe le public qu'elle se tient à la disposition des familles désireuses de lui confier leurs enfants (intérieurs et externes) et que l'École fonctionnera à la rentrée prochaine comme par le passé.

Dégagnac

Mariage. — Cette semaine a eu lieu en notre mairie le mariage de notre très estimé, M. Pierre-Antoine-Charles Fresquet, du village de Jonacieu avec la toute gracieuse Mlle Elodie Souques, du village de Chaudes.

Nous souhitions aux jeunes époux de nombreuses années de bonheur et aux deux familles que ce mariage unie, toutes nos félicitations.

Naissance. — Nous avons appris avec plaisir la naissance d'une magnifique fillette qui a été prénommée Paulette-Hélène. Tous nos compliments aux parents, Mme et M. Brousse.

Décès. — C'est avec peine que nous avons appris la mort, à l'âge de 76 ans de M. Léon Delrieu du village du Mazou. Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une nombreuse affluente de parents et d'amis.

Puisent les marques de sympathies qui se sont manifestées à cette occasion apporter un peu d'apaisement à la grande douleur de tous ceux que cette mort a si cruellement frappé.

En cette douloureuse circonstance nous adressons à toute la famille nos bien sincères condoléances.

Saint-Germain

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alphonse Admiral maire. Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de M. E. Admiral.

M. Coulon, nommé secrétaire de séance, prit place au bureau de cette qualité.

M. Piquépé, receveur municipal et Goudou, agent-voyer, convoqués par M. le maire, assistaient à cette réunion.

Imp. GOUILLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES.

SI LE PAYSAN

APRÈS AVOIR LABOURÉ SON CHAMP
GARDAIT INEMPLOYÉES
SES SEMENCES AU GRENIER
IL SE RUINERAIT À COUP SÛR

LA FRANCE A RESTAURER

TEL EST LE GRAND CHAMP
QUE DOIT FÉCONDER L'ÉPARGNE

FRANÇAIS, PRÊTEZ-LUI TOUTES VOS RESSOURCES

SOUSCRIVEZ AUX BONS DU TRÉSOR

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE bonne à tout faire. Références. « Ex-Coopérative Militaire », Bd Gambetta.

A VENDRE ou à échanger contre chien ou chienne faisant très bien le lapin, Gascon Saint-Joazeux, pure race, âgé de 13 mois. S'adresser au Bureau du Journal.

ACHATS de BOUTELLES Eaux Minérales, Bordelaises, Lièges non gravés, Bourgogne et Champagne 1 fr. 50 pièce

A. FARGE, 6, avenue de la Gare CAHORS. — Téléphone 43

IL A ÉTÉ PERDU, le 10 septembre, à Rocamadour, un portefeuille en or avec brillant, et une médaille de Rocamadour. Prière de le rapporter à Mme Doumer, 9, place Galdemar, Bonne récompense.

ON DEMANDE Bonne connaissance service du restaurant. S'adresser Bureau du Journal.

On demande employé ou employée de bureau, connaissant la dactylographie. S'adresser au Bureau du Journal.

REPRÉSENTANTS bien introduits clientèle pharmacie demandés pour vente produits sérieux. Réponse détaillée et références exigées. Ecrire : E. 3264, Havas, Toulouse.

On demande jeune homme 15 à 18 ans, présenté par ses parents, voulant travailler chez un négociant en vins. S'adresser 40, rue Président-Wilson.

Un prostatique heureux
Nous informons que l'emploi du Magnogène a produit chez lui des effets extraordinaires. Sa prostate est en bien meilleur état qu'auparavant ; l'urine est limpide, et les envies d'uriner moins fréquentes. Son état général s'est amélioré d'une façon surprenante. Clarté de la pensée, force, souplesse, rajeunissement, tels sont les bienfaits qu'il doit à cet excellent remède.

Une brochure gratuite concernant ce nouveau traitement sera envoyée par les Laboratoires J. Romont, 30, rue Malesherbes, à Lyon, à tous ceux que la question intéresse.

taxe, pores néant, parcelles de 2 à 3 mois, vendus de 30 à 500 fr. la pièce, suivant grosseur. Au marché eus vendus à la taxe, poulets, poulaines, canards, lapins, vendus à la taxe, pêches de 6 à 8 fr. la douzaine et beaucoup de légumes à de bons prix. Prochaine foire le 4 octobre.

taxe, pores néant, parcelles de 2 à 3 mois, vendus de 30 à 500 fr. la pièce, suivant grosseur. Au marché eus vendus à la taxe, poulets, poulaines, canards, lapins, vendus à la taxe, pêches de 6 à 8 fr. la douzaine et beaucoup de légumes à de bons prix. Prochaine foire le 4 octobre.

taxe, pores néant, parcelles de 2 à 3 mois, vendus de 30 à 500 fr. la pièce, suivant grosseur. Au marché eus vendus à la taxe, poulets, poulaines, canards, lapins, vendus à la taxe, pêches de 6 à 8 fr. la douzaine et beaucoup de légumes à de bons prix. Prochaine foire le 4 octobre.

DANS L'OMBRE DU SOUPÇON

d'après l'anglais
par LOUIS DARVERS

N° 5

Usant des prérogatives que lui accordait la loi anglaise, il résumait les divers éléments du procès avec l'impartialité que commandait sa fonction, en même temps qu'il donnait quelques conseils légaux aux jurés.

— S'il était clairement prouvé, leur dit-il, que cette malheureuse femme, connaissant l'endroit où son mari cachait ses pistolets, l'ait tué en gardant tout le sang-froid nécessaire pour préparer une mise en scène tendant à établir l'entrée d'un voleur étranger à la maison, la cause serait simple, et la condamnation s'ensuivrait. Mais, trop de contradictions s'inscrivent contre cette thèse ; vous devez chercher la vérité entre ces contradictions. Ecartant résolument la pensée d'un suicide ou d'un homicide par imprudence, vous n'avez, messieurs les jurés, qu'à juger « à coupable ou non coupable » et à prononcer un acquittement pur et simple ou une condamnation à mort.

Ces mots, prononcés d'une voix claire, avaient porté jusque dans

la nuit était venue pendant cet ultime et coutumier appel à la conscience des jurés.

Quelques larmes avaient été alourdies, qui montraient l'accusée plus pâle et plus belle encore.

Un gendarme vint pour l'emmenée et les jurés quittèrent la salle pour délibérer. Le public, livré à lui-même, commentait les débats ; on échangeait des pronostics sur le jugement.

Pour la première fois, l'étranger se mêla à la foule, semblant curieux des conversations échangées. Elle sera condamnée, mon cher, elle n'a pas la moindre chance d'acquiescement, disait l'un.

— Je suis loin d'être de votre avis, protestait l'autre.

— Voulez-vous parier ?

— Parier, quand une tête de femme est en jeu ? Non certes, mais je suis convaincu que cette femme a dit la vérité.

— Vous avez entendu ce qu'a dit l'avocat général : Ou sont les preuves ?

— Pourquoi l'a-t-on fait revenir à la barre, s'informait un assistant qui frémissait peu les prétoires.

— Bah ! fit le jeune romancier légèrement, elle est trop jolie pour être condamnée... Mon roman conclut cependant à la condamnation car, en ce qui me concerne, je la crois coupable, avec des circonstances atténuantes, quoi qu'en dise l'éminent magistrat que nous venons d'entendre.

Il y avait dans la salle ce bourdonnement confus et plutôt indifférent que les journaux qualifient le lendemain d'attente angossée.

Le jury était en délibération depuis trois quarts d'heure, l'émotion était déjà émue.

Il fallut l'entrée du jury et de l'accusée pour remettre chacun dans la situation.

Bien que sa mortelle pâleur trahit son horrible angoisse, Kate Mé-

chin gardait son apparence de calme dignité. Un observateur ne pouvait s'y méprendre, cette femme était honnête et loyale.

Mais serait-ce l'impression du jury ?

— Il y avait dans la salle une minute de curieuse anxiété quand le président prit la parole, et s'adressant au jury, posa la question d'usage :

— Coupable ou non coupable ?

nonçait qu'elle était libre ! Si quelques-uns des assistants étaient surpris, aucun ne l'était plus sincèrement qu'elle à cette minute.

Une légère rougeur avait donné un peu de vie à ses traits, mais il ne s'y lisait pour le moment aucune trace de satisfaction. La somme des émotions subies, au cours de cette semaine, la tension de ses nerfs se résolvait maintenant en larmes qui coulaient lentement de ses yeux. Ses forces l'abandonnaient et elle quitta la salle à demi portée par ses gardiens. Son effort de courage pour entrer dans la salle et y entendre prononcer ce qu'elle croyait être son arrêt de mort, avait usé ses dernières forces. Elle n'était plus qu'une femme défaillante, incapable pour le moment de penser et d'agir.

La salle du prétoire s'était vidée en moins de temps qu'il n'en fallut à ses soutiens pour l'emmenner. Mais du dehors des exclamations montaient. Elles n'étaient pas toutes sympathiques et des cris de réprobation s'adressaient au jury.

— Inconnu n'avait pas bougé ; l'un des juges le désigna à un agent qui vint lui frapper sur l'épaule.

Il se tourna lentement avec